



Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation  
des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados

Affaire suivie par : Stéphane MAZZOLENI  
Nos réf. : LF/ADM21\_0352  
Objet : Convocation

«Civilité»,

Je vous prie de bien vouloir assister en qualité de représentant «Adhérent\_Convocation» à la réunion du Bureau Syndical qui se déroulera le

**Mardi 23 novembre 2021 à 15h00**  
**Au siège du SEROC à BAYEUX**

Vous trouverez ci-joint le rapport apportant des précisions sur les points inscrits à l'ordre du jour qui est le suivant :

Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 07 octobre 2021  
Dossier n°2 : Attribution du marché de transport  
Dossier n°3 : Financement des visuels des bennes d'ordures ménagères de l'Intercom de la Vire au Noireau  
Dossier n°4 : Acquisition foncière de lots pour la construction de la future déchèterie  
Dossier n°5 : Cadeau de fin d'année  
Dossier n°6 : Délégation de Madame la Présidente  
Dossier n°7 : Affaires Diverses

**Afin de limiter les risques de contamination liés à la pandémie de la covid-19, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans les endroits clos. Le SEROC mettra à votre disposition du gel hydroalcoolique.**

Je vous remercie de confirmer votre présence par courriel à l'adresse [secretariat-direction@seroc14.fr](mailto:secretariat-direction@seroc14.fr) et vous prie d'agréer, «Civilité», l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,  
**Christine SALMON**

Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados  
(SEROC)

En cas d'indisponibilité de votre part, merci de prévenir le secrétariat de direction au 02.31.51.69.60 ou par mail [secretariat-direction@seroc14.fr](mailto:secretariat-direction@seroc14.fr)



Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation  
des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados



## **Bureau Syndical**

**Mardi 23 novembre 2021**

**15h00**

**Au siège du SEROC**

**Dossiers inscrits à l'ordre du jour**

## Sommaire

Sommaire.....	2
Dossier n°1 : Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 07 octobre 2021 .....	3
Dossier n°2 : Attribution du marché de transport.....	3
Dossier n°3 : Financement des visuels des bennes d'ordures ménagères de l'Intercom de la Vire au Noireau .....	4
Dossier n°4 : Acquisition foncière de lots pour la construction de la future déchèterie .....	4
Dossier n°5 : Cadeau de fin d'année.....	5
Dossier n°6 : Délégation de Madame la Présidente .....	5
Dossier n°7 : Affaires Diverses .....	5

### **Exposé des motifs**

Madame la Présidente interrogera les délégués sur les éventuelles remarques qu'ils ont à apporter au compte-rendu du bureau syndical du 07 octobre dernier.

### **Exposé des motifs**

Les marchés liés au transport vers les centres de tri, des déchets issus de la collecte sélectives des secteurs Centre et Sud du SEROC, arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, une consultation a été lancée afin de trouver un prestataire pour ces prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- **Marché 2021-006 / Lot 1** : Mise à disposition de remorques à fond mouvant alternatif (FMA) et transport des déchets du secteur Centre du SEROC
- **Marché 2021-007 / Lot 2** : Transfert et transport des déchets issus de la collecte sélective du secteur Sud du SEROC

La durée totale maximale de ces marchés est de quatre ans à compter du 1er janvier 2022 avec une durée initiale de deux ans (tranche ferme) et prolongation possible de six mois en six mois avec une date de fin pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2025 (4 tranches optionnelles).

Le 12 octobre 2021, date limite de remise des offres, trois candidats ont déposé leur dossier sur le profil acheteur du SEROC :

- La société LE GOFF située à Orval-sur-sienne (50) pour le lot 1
- La société MAUFFREY située à Grand-Quevilly (76) pour le lot 1
- La société GDE située à Vire (14) pour le lot 2

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Le Coût global de la prestation sur 60 points qui comprend :
  - Les coûts annuels des OM et de la CS pour le lot 1
  - Le coût de transport vers le centre de tri ajouté au coût de transport vers le lieu de stockage du candidat pour le lot 2
- La Valeur technique de l'offre sur 40 points qui comprend :
  - Lot 1 :
    - Sur 12 points : Nombre de véhicules de transport affectés au présent marché et qualité des équipements
    - Sur 12 points : Nombre de personnels formés affectés au présent marché
    - Sur 10 points : Capacité de réaction en cas d'incident (véhicules relais, dépannage, équipes relais, disponibilité du responsable, ...)
    - Sur 6 points : Engagements en matière de qualité, environnement, sécurité.
  - Lot 2 :
    - Sur 14 points : Les conditions d'accès au site (amplitude horaire et facilités d'accès)
    - Sur 10 points : Les moyens humains et matériels dédiés à la prestation
    - Sur 10 points : Capacité de réaction en cas d'incident
    - Sur 6 points : Les performances environnementales et sociales du candidat

Les rapports d'analyse seront présentés à la commission d'appel d'offres qui se tiendra en amont du Bureau et fera le choix du candidat lauréat.

### **Dossier n°3 : Financement des visuels des bennes d'ordures ménagères de l'Intercom de la Vire au Noireau**

#### **Exposé des motifs**

Madame SALMON rappelle que l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) gère, en régie, la collecte des déchets sur la partie de son territoire où le SEROC assure le traitement des déchets. Ses bennes d'ordures ménagères (BOM) comportent une communication sur la gestion des déchets. L'IVN sollicite le SEROC pour participer au financement des visuels de communication présents sur les BOM.

Madame la Présidente propose de financer à hauteur de 50% les visuels liés aux compétences du SEROC, à savoir sur les consignes de tri et sur le compostage, et non pas ceux sur les dépôts sauvages. Cela représente quatre visuels. Le coût unitaire d'un visuel est de 1 008€ HT. Le coût de l'opération pour le SEROC sera alors de 2 016€ HT (1008 x 4 / 2).

Les crédits inscrits au chapitre 67 pour cette participation exceptionnelle, sont suffisants pour couvrir cette dépense.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

### **Dossier n°4 : Acquisition foncière de lots pour la construction de la future déchèterie**

#### **Exposé des motifs**

Pour mémoire, la société SEA, propriétaire du terrain de la déchèterie d'Esquay-sur-Seulles n'a pas souhaité renouveler le bail de location et va donc reprendre le terrain au 31 décembre 2021. Considérant la nécessité de compenser la fermeture de cet équipement par la construction d'une nouvelle déchèterie qui permettra de conserver un réseau cohérent à l'échelle du Bessin, le Bureau a délibéré le 15 avril dernier pour demander à Bayeux Intercom la réservation foncière de deux terrains situés sur le pôle industriel et artisanal de Bellefontaine (lots 1.2 et 1.3 sur la parcelle cadastrée ZA46).

Or, suite à la visite de plusieurs déchèteries récemment réalisées (2 en Normandie et 1 en Bretagne), il s'avère que l'emprise foncière réservée de 8 620 m<sup>2</sup> est insuffisante, le minimum nécessaire serait de 10 000 m<sup>2</sup>.

Parallèlement, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été notifié à la société EODD INGENIEURS CONSEIL qui doit fournir un programme prévisionnel dans un délai de 3 mois.

Une rencontre avec les services de Bayeux Intercom a été organisée afin de savoir s'il était possible de réserver des lots supplémentaires ou d'inverser les lots initialement prévus.

Les quatre parcelles, situées à proximité même du siège administratif du SEROC sur la ZA de Bellefontaine, à St-Martin-des-Entrées sont toujours disponibles.

Cependant, certains professionnels sont intéressés pour acquérir du terrain dans cette zone et Bayeux Intercom souhaiterait pouvoir leur réserver une partie d'un lot.

Ainsi, il a été convenu d'attendre le résultat des études de l'AMO pour déterminer l'emprise foncière nécessaire à la construction de la nouvelle déchèterie et de réserver l'ensemble des terrains (4 lots) sous réserve de laisser disponible une superficie d'environ 3 500 m<sup>2</sup> le long de la parcelle 1.6.

Madame la Présidente vous proposera d'en discuter

## Dossier n°5 : Cadeau de fin d'année

### Exposé des motifs

Madame La Présidente rappelle que tous les ans, un cadeau de fin d'année est offert aux agents du SEROC.

Pour 2021, Madame la Présidente propose de reconduire les modalités de 2020, à savoir le versement d'un chèque cadeau, d'une valeur de 50€, pour les agents présents au 31 décembre, avec ancienneté minimale de trois mois.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2021.

Madame la Présidente vous proposera d'en délibérer.

## Dossier n°6 : Délégation de Madame la Présidente

- **Attribution de l'appel d'offres relatif au tri et au conditionnement des déchets issus de la collecte sélective pour le territoire du Sud du SEROC**

La commission d'Appel d'Offres qui se réunira en amont du bureau syndical fera le choix de l'entreprise lauréate.

## Dossier n°7 : Affaires Diverses

- **Visites d'infrastructures en Bretagne**

Le 11 et 12 octobre 2021, Madame SALMON accompagnée de Monsieur COLLET, Monsieur MAZZOLENI, Madame BERARD, Responsable Service Logistique Déchèteries et Compostage industriel et Madame PETIT Responsable du service Déchets Ultimes & Tri Sélectif Grands Projets – Anciennes Décharges, ont participé à un voyage d'étude en Bretagne.

L'objet de ce déplacement a permis :

- De visiter les équipements de Lorient agglo concernant la stabilisation biologique des OMr ainsi que le traitement des biodéchets par compostage industriel
- De visiter le centre de production de CSR géré par le syndicat Kerval situé à Saint Briec

Le groupe de travail a pu échanger avec les élus et techniciens de ces territoires sur ces thématiques qui intéressent le SEROC. Une présentation de ce déplacement vous sera proposée en séance.